



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	12	0

**OBJET : 00-6 - FOURRIERE
AUTOMOBILE - DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC - CHOIX DU
DELEGATAIRE ET CONTRAT DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC -
AUTORISATION DE SIGNATURE /**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2054/12

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 III 2012

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 20 JUL. 2012



Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 12 juillet 2012

Le jeudi 12 juillet 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAËUI, M. Jonathan GENSBURGER, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
Mme Monique CANOVA à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Jacques GENTE à M. Jean LEONETTI
M. André PADOVANI à M. Jean-Pierre GONZALEZ
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN
M. Alain BIGNONNEAU à M. Alain CHAUSSARD
Mme Yvette MEUNIER à Mme Jacqueline DOR
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-6 - FOURRIERE AUTOMOBILE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

La fourrière automobile est un service public exercé dans les conditions des articles L. 321-1-1, L. 325-9, R. 325-29, R. 325-35 et R. 325-41 du Code de la Route.

L'actuel contrat de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale arrivant à son terme le 7 août 2012, le Conseil Municipal a, à l'issue d'un débat formalisé par délibération du 18 novembre 2011, décidé du renouvellement de la gestion de la fourrière automobile municipale sous la forme d'une délégation de service public et, en conséquence, a autorisé la mise en œuvre de la procédure d'attribution telle que définie aux articles L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un avis d'appel public à la concurrence a été publié :

- au BOAMP (publication nationale habilitée à diffuser des annonces légales) le 25 novembre 2011 ;
- dans Nice-Matin (publication locale habilitée à diffuser des annonces légales) le 25 novembre 2011 ;
- dans le Dépanneur Magazine (publication spécialisée dans le domaine économique concernée) le 23 novembre 2011.

Suite à cet avis d'appel public à la concurrence, la Commission de Délégation de Service Public a procédé, le 3 janvier 2012, à l'ouverture des deux plis arrivés avant la date limite de remise des candidatures, fixée au 2 janvier 2012.

Après l'ouverture des plis, conformément à l'article L. 1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission a, le 10 janvier 2012, admis les deux candidats, à présenter une offre, à savoir la SARL Dépannage du Golf, titulaire de l'actuel contrat, et la SARL Auto Live

Ces offres ont été déposées avant la date limite de dépôt des offres fixée au 27 février 2012 et ont été examinées par la Commission, le 29 février 2012.

Au regard de l'avis formulé par la Commission, le 10 avril 2012, l'autorité responsable de la personne publique délégante a engagé les négociations avec ces deux candidats.

Au terme de ces négociations, le choix de l'autorité responsable de personne publique délégante s'est porté sur la Société Auto Live, SARL au capital de 7 622,45 €, numéro SIRET 404 833 329 00026, sise 290 chemin des Eucalyptus – 06600 ANTIBES, dont le gérant est madame Corinne Baral.

Cette société a présenté, au regard des critères d'attribution, l'offre la plus avantageuse. Les justifications de ce choix et l'économie générale du contrat sont exposées dans le rapport, établi par Monsieur le Maire, annexé à la présente délibération.

La durée du contrat de délégation de service public est fixée à 6 ans, courant à compter du 8 août 2012.

Parmi les conditions financières du contrat joint à la présente délibération, l'article 6 prévoit que la Ville percevra à titre de redevance quinze pour cent (15 %) du chiffre d'affaires annuel généré par les enlèvements de véhicules et le gardiennage.

En contrepartie, le délégataire se rémunérera, en percevant notamment, les recettes engendrées par l'application des tarifs maxima en vigueur, fixés par arrêté interministériel du 2.03.2012 portant fixation des tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles, tel qu'il apparaît en annexe 4 du contrat de délégation.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 44 voix POUR sur 49 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS et 2 abstentions : Mme MURATORE, M. AUBRY)

- **APPROUVE** le choix de la SARL Auto Live SARL au capital de 7 622,45 €, numéro SIRET 404 833 329 00026, sise 290 chemin des Eucalyptus – 06600 ANTIBES, dont le gérant est madame Corinne Baral, comme délégué du service public de la fourrière automobile ;
- **APPROUVE** les termes du contrat de délégation de service public, joint à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la SARL Auto Live.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-6 - FOURRIERE AUTOMOBILE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DELEGATAIRE ET CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 20/07/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 20/07/2012

Numéro de l'acte : DCM2054-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120712-DCM2054-12-DE

Date de décision : 12/07/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public